

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
11 Janvier 1873.

Bulletin politique.

LE CENTRE GAUCHE.

Le centre gauche a essayé de nouveau de se donner un président : il n'a pu y réussir.

On savait depuis longtemps quelle force peut puiser en lui un parti qui ne s'appuie ni sur des principes traditionnels, ni sur des vues royalistes, parce qu'ils croient la Monarchie difficile, et ils n'ont pas davantage celui d'aller avec les républicains, parce qu'ils ont peur du radicalisme, et que la République, c'est le radicalisme à bref délai.

Cent députés se sont trouvés en présence, qui n'ont osé s'avouer le fond même de leur pensée : ils n'ont pas le courage d'aller avec les royalistes, parce qu'ils croient la Monarchie difficile, et ils n'ont pas davantage celui d'aller avec les républicains, parce qu'ils ont peur du radicalisme, et que la République, c'est le radicalisme à bref délai.

Il s'est donc cent, fort embarrassés de savoir où se reposer, portant de groupe en groupe leurs votes mal assurés.

Cinquante voudraient nager dans les eaux voisines du centre droit, quarante-huit autres demandent que le gouvernail incline à gauche, et deux enfin, qui pouvaient départer leurs collègues hésitants, perdent volontairement leur suffrage, afin que l'enseignement soit complet et le résultat nul.

On s'est plaint du président démissionnaire du centre gauche, de M. Ricard ; des journaux moqueurs raillaient son éloquence muette. Mais que pouvait-il dire, parlant au nom de ce parti qui ne peut voter ? Voilà pour sa réserve des circonstances atténuantes inattendues.

M. Casimir Périer ne veut pas que le bureau de la réunion s'entende régulièrement avec le bureau de l'Union républicaine pour les nominations de commissaires. Il pense

que cette compromission fâcheuse avec les radicaux jette un discrédit profond sur le groupe mal apprécié encore des républicains conservateurs. Il a raison, mais les motifs qu'il donne de ce sentiment juste sont les pires et les plus faux que l'on puisse imaginer.

M. Christophle demande, au contraire, que l'entente continue, comme par le passé, entre les bureaux des trois fractions de la gauche. Il fait valoir des arguments d'un ordre moins élevé, mais infiniment plus pratique. Si le centre gauche s'avisait de marquer quelque hauteur à la gauche radicale, celle-ci, dévorant l'affront, lui maintiendrait-elle l'appoint de ses bulletins aux jours de vote ? Non, certes. Et que deviendrait alors le centre gauche ?

M. Christophle, à nos yeux, est dans le vrai : le centre gauche n'a sa raison d'être que par l'alliance avec les radicaux, pour leur servir de précurseur, d'avant-garde, leur aplanir la route, leur déblayer le terrain.

La péroraison de l'orateur est un pathétique appel à la concorde ; il s'oublie même à dire : « au maintien de nos traditions. » C'est évidemment un mot pompeux que la chaleur oratoire a fait germer spontanément, et en dehors de toutes réflexions, sur les lèvres de M. Christophle. Car si on lui demandait quelles sont ces traditions du centre gauche, il serait aussi embarrassé de les énoncer que de trouver une majorité pour sa présidence. Que M. Christophle les énumère, c'est un service qu'il rendra.

M. Casimir Périer avait eu 50 voix, M. Christophle 48 voix, M. Germain 4 voix, M. Laboulaye 4 voix.

Ce vote n'a produit aucun résultat. Le centre gauche a entendu MM. Casimir Périer, Christophle et Germain, il a maintenant jusqu'à demain pour réfléchir et trouver un président. Qu'il s'inspire de ses traditions, s'il les découvre.

Le Bulletin du centre gauche a cessé de paraître, nous apprend le XIX^e Siècle ; nous n'en sommes point étonnés : la direction de

cette correspondance devenait impossible au milieu de ces tiraillements.

Chronique générale.

Le voyage de M. le Président de la République à Calais aura probablement lieu à l'époque des fortes marées attendues vers le 18 ou le 20, et qui, lorsque la mer se retire, laissent sur la plage un large espace vide propre à faciliter les expériences d'artillerie projetées.

On dément dans les sphères gouvernementales les prétendus conflits qui seraient survenus entre le gouvernement français et le gouvernement allemand au sujet des négociations commerciales actuellement poursuivies avec le gouvernement belge.

M. Ernest Picard est revenu de Bruxelles hier et a eu un long entretien avec M. le Président de la République au sujet des négociations commerciales actuellement poursuivies avec le gouvernement belge.

On parlait hier à Versailles d'une prochaine interpellation au sujet de la divulgation de certaines pièces diplomatiques.

Les machines à frapper le numéraire de l'hôtel des Monnaies du quai Conti sont à la veille d'avoir terminé le frappeage des 10 millions de francs en pièces de 10 et de 5 centimes.

On s'y prépare déjà à frapper une certaine somme de numéraire en pièces de 5 francs en argent.

LE PROCÈS DU PRINCE NAPOLÉON.

Voici la correspondance échangée entre

M. le prince Napoléon et M. Aubépin, président de la 1^{re} chambre du tribunal de la Seine :

« Châlet de Prangins, près Nyon, canton de Vaud (Suisse).

» 22 décembre 1872.

» Monsieur le président,

» Le procès que j'ai intenté à MM. Victor Lefranc, ancien ministre de l'intérieur, Renault, préfet de police, Patinot, chef du cabinet de M. le préfet de police, Clément, commissaire de police, doit venir, m'assure-t-on, à l'audience de la 1^{re} chambre le 8 janvier.

» Aux termes de l'article 85 du Code de procédure civile, je puis, assisté de mon avocat et de mon avoué, me défendre moi-même.

» J'ai le plus grand intérêt à user de ce droit inscrit dans la loi.

» Les bruits les plus étranges et les plus inexacts sur le but de mon voyage, sur les circonstances qui l'ont accompagné, sur les incidents relatifs à la mesure prise contre moi, ont librement circulé. Je manquerais à mon devoir si je ne rétablissais pas la vérité par des explications personnelles, et la lecture de pièces qui me semblent décisives.

» Cette vérité, je la dois tout entière aux juges que j'ai saisis ; je la dois aux amis que l'hospitalité donnée ne doit pas compromettre, je la dois à l'opinion que les calomnies répandues ne sauraient égarer plus longtemps.

» Je suis donc convaincu, monsieur le président, que vous voudrez bien m'admettre à présenter cette défense devenue nécessaire, et je vous prie de vouloir bien me faire savoir si le 8 janvier est le jour définitivement fixé où je pourrai être entendu par le tribunal.

» Veuillez recevoir, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

» NAPOLÉON (JÉRÔME),
» Conseiller général. »

136

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXVI.

MARTYRS.

(Suite.)

Il tint conseil avec ses collègues. Ceux-ci ignorant quelles étaient les forces des insurgés et le lieu exact dans lequel ils s'étaient retranchés, refusaient de s'engager témérairement dans les bois.

Tous désiraient pourtant en finir.

Ce fut Tokolo qui leur en procura le moyen.

Un matin, suivi du colonel Timoficof,

déguisé comme lui en pêcheur, il monta dans une petite barque qu'il poussa au milieu de la rivière en déroulant ses filets.

Bientôt ils furent en face du camp.

— Ohé ! du bateau, qui va là ? cria une sentinelle embusquée dans les roseaux, retirez-vous ou je fais feu.

— Nous sommes de pauvres pêcheurs que les Moscovites damnés empêchent de prendre du poisson plus haut, répondit Tokolo, demande à ton chef de nous permettre de pêcher ici et nous partagerons notre pêche avec vous.

— Retirez-vous ou je fais feu, répéta la sentinelle.

— Demande plutôt à ton chef de nous donner la permission de gagner notre vie ; quel mal vous faisons-nous, frères ? répliqua le pêcheur.

— Une troisième fois, retirez-vous !

— Au moins laissez-nous le temps de replier nos filets. Nous sommes de pauvres Polonais, vous ne voudriez pas nous ruiner.

— Faites vite, au moins, fit le volontaire, la consigne le veut ainsi.

Les deux hommes se mirent à hâler leurs filets avec une apparente précipitation, mais de manière à s'approcher assez pour bien voir.

Le camp s'élevait sur une colline dont le versant regardait la rivière, d'un coup d'œil on pouvait l'embrasser tout entier.

— S'ils sont trois cents, c'est tout au plus, murmura le colonel.

— Et l'eau est si peu profonde en cet endroit que nos soldats n'en auraient pas jusqu'à la ceinture, ajouta Tokolo.

Cependant deux Enfants du Désespoir étaient allés prévenir le général.

Tokolo l'aperçut qui descendait la colline en courant.

— Colonel ! dit-il en jetant son filet dans la barque, nous en savons assez à présent, et nous courons risque d'être reconnus ; prenez une rame et nageons vivement si nous ne voulons pas servir de cible à ces gaillards.

— Allons donc ! fit l'officier en s'asseyant ; et ils appuyèrent vigoureusement sur les avirons.

La précipitation même de cette manœuvre éveilla les soupçons de Narbut, qui, arrivé sur la rive, leur cria :

— Par ici, frères, abordez ici.

— Oui, oui ! attends-nous ! grogna Tokolo en redoublant d'efforts.

— Halte ! ou nous tirons, fit Narbut.

— Forcez ! forcez ! colonel, répéta le traître.

La barque glissait sur l'eau avec rapidité ; pour l'alléger encore, le forestier prit le filet et le jeta dans le courant.

— Feu ! feu ! rugit Narbut, ce sont des espions.

Plusieurs balles sifflèrent aux oreilles des fugitifs, mais sans les atteindre.

Un instant après ils disparaissaient derrière les rochers qui, en cet endroit, bordent la Pilika.

— Nous les tenons ! fit Tokolo en laissant tomber ses rames ; mais il n'y a pas de temps à perdre.

(La suite au prochain numéro.)

Voici la réponse de M. Aubépin au prince Napoléon :

« Tribunal de première instance du département de la Seine. — Cabinet de M. le président.

» Paris, 31 décembre 1872.

» Monseigneur,

» J'ai dû communiquer au gouvernement la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 22 de ce mois, et par laquelle vous me manifestez l'intention de soutenir vous-même, devant le tribunal, la demande que vous avez formée contre MM. Victor Le-franc, ancien ministre de l'intérieur, Renault, préfet de police; Patinot, secrétaire de M. le préfet de police, et Clément, commissaire de police.

» M. le Président de la République pense que des raisons d'intérêt général s'opposent à ce que Votre Altesse vienne en personne présenter sa défense à l'audience du tribunal.

» Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Altesse, le très-humble serviteur.

» Le président, AUBÉPIN. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 9 janvier.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans réclamation importante.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction.

M. de Ventavon demande le renvoi, à la commission des Trente, de la proposition de M. de Lorge-ril, relative aux lettres écrites au nom de M. le Président de la République et non signées par lui.

Le renvoi est ordonné.

M. le duc de Broglie. — Le projet de loi qui vous est soumis a donné lieu hier à des dissertations d'un haut intérêt. Je regrette seulement que le projet de loi n'ait pas tenu plus de place dans la délibération. Je voudrais descendre de ces hauteurs et vous montrer le vrai caractère du projet de loi.

L'Etat a-t-il le droit d'intervenir de lui-même directement dans l'instruction publique? N'est-il pas au contraire que le dépositaire momentané, conditionnel de la société, obligé de respecter les convictions de ses mandants? Cette question se rencontrera dans plusieurs discussions, nous vous proposons de la résoudre dès aujourd'hui dans le sens de la société et de la famille. (Très-bien!)

Au commencement de ce siècle, l'Université enseignait seule par ses professeurs; elle imposait ses doctrines, ses traditions, le conseil supérieur n'était composé que de ses membres, c'était l'Etat enseignant lui-même. Je ne rechercherai pas qui a eu l'honneur de jeter le premier cri d'alarme contre ce système d'intolérance; qu'il suffise de dire qu'on ne pourrait le relever aujourd'hui sans révolter la conscience.

Quant à la loi de 1850, nous n'avons pour elle aucun fanatisme, nous y trouvons la trace des circonstances, des transactions qui suivent les grandes luttes; toutefois, puisqu'on en a parlé, que MM. Brisson et de Pressensé l'ont attaquée en disant qu'elle consacrait la domination du clergé, il m'est permis de demander à ceux qui tiennent ce langage s'ils ont bien lu cette loi?

Cette loi n'a donné au clergé ni un droit qu'il n'eût pas la veille, ni un droit qu'il ne partageât avec tous les citoyens français. Elle a rendu à chaque citoyen le droit d'enseigner, jusque-là monopolisé par l'Université et l'Etat, et les membres de l'Université eux-mêmes ont avoué qu'elle avait plutôt servi que nuï au corps dont ils faisaient partie.

Une fois cette liberté donnée, pouvait-elle la laisser sans protection? Evidemment non. Elle a donc associé au gouvernement de l'instruction publique les différents éléments qui venaient d'être appelés à cette liberté et fait pénétrer dans l'Université elle-même le principe de la délégation de la société.

M. le Président de la République actuel défendit alors ce principe d'une manière fort éloquente contre son honorable ami M. Barthélemy Saint-Hilaire. (Hilarité générale.)

Lorsqu'intervint le décret de 1852, la liberté était de date trop récente pour disparaître complètement, on laissa subsister le conseil sous son nom, sous sa forme, mais on donna la nomination des membres au gouvernement au lieu de la laisser à l'élection; de là, une modification com-

plète, qu'attestent les actes violents commis depuis cette époque par ce nouveau conseil. Ce ne fut pas tout, on attaqua l'Université elle-même et on lui enleva les garanties d'indépendances que le premier empire lui avait laissées.

Nous vous proposons de rétablir la liberté qu'on avait non pas supprimée, mais faussée; nous avons seulement ajouté de nouveaux membres au Conseil, parce que de nouveaux intérêts se sont produits dans la société; nous avons rendu à l'Université l'inamovibilité, et le droit aux Facultés de médecine et de droit d'élire leurs représentants dans le conseil.

J'arrive aux objections qui se sont produites.

M. Brisson a dit hier qu'on ne pouvait distinguer entre la société et l'Etat; il a ainsi ressuscité le vieux principe universitaire, dont l'Université elle-même ne veut plus.

Il a attaqué surtout la part que nous avons faite à la religion dans ce conseil. Nous ne l'avons pas faite prépondérante, 8 membres sur 39 appartiennent au clergé, elle est même inférieure à la part qu'elle avait dans le conseil de 1850; nous y avons fait entrer des ministres de tous les cultes, afin de représenter exactement la société, et aussi parce qu'ils reconnaissent en vous un législateur suprême. (Très-bien!)

Nous les avons aussi appelés comme représentant la liberté d'enseignement en France, le droit des familles, inséparable de la religion. On peut enlever à la religion l'enseignement de la jeunesse, les aspirations de l'âge mûr, on ne peut lui enlever le commencement de la vie. (Très-bien!)

Enfin, la religion n'est-elle pas un des éléments de la société? J'en appelle à la fois à ses amis et à ses ennemis; n'est-elle pas le seul pouvoir qui reste debout au milieu de notre société ébranlée? (Très-bien!)

Si je sais bien quels sont les principes de M. Brisson et où il va, aussi lui ai-je répondu facilement. Je vois moins bien ce que veut, ni sur quel principe s'appuie M. de Pressensé: il ne confond pas la société avec l'Etat, mais il ne veut pas non plus faire appel aux divers éléments de la société; eh bien alors que veut-il dire?

Je sais que certains esprits, allant plus loin que nous, ne consentent à laisser le gouvernement intervenir dans l'enseignement que comme surveillant, je serais porté à croire que c'est là la doctrine de M. de Pressensé: c'est la séparation de l'école et de l'Etat, qui n'est pas éloignée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. (Bruit.)

Le jour où cette dernière sera faite, je réclamerai avec mes amis la séparation de l'école et de l'Etat; car il est impossible d'enseigner les hommes sans avoir une opinion sur les grandes questions de Dieu, de morale, de justice; le jour où ces vérités auraient disparu, il n'y aurait plus d'enseignement.

Je suis surpris qu'un esprit aussi élevé que M. de Pressensé puisse s'inquiéter de ce fait qu'il y aura un archevêque et trois évêques sur trente-neuf membres du conseil supérieur, qu'il puisse craindre que leur influence puisse reculer les limites morales de notre pays; ces limites ont reculé en raison de la fréquence de nos révolutions, elles ont reculé le jour où les généraux et les armées allemandes, campés sur les collines, ont pu voir les excès commis dans Paris.

Nous demandons au gouvernement le combat énergique contre les criminels; nous demandons aux honnêtes gens le combat contre les idées perverses et les mauvaises passions, par les moyens moraux. (L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues et de plusieurs ministres, parmi lesquels sont MM. de Goulard et Jules Simon.)

M. de Pressensé. — Je ne viens point opposer discours à discours, je veux maintenir ma position; j'oserai dire que le discours de M. de Broglie est une escarmouche des plus remarquables en dehors de la discussion. Je n'ai pas voulu contester le rôle de la religion dans les circonstances présentes, je suis seulement en désaccord avec ceux qui veulent assurer son ascendant par son intervention dans un conseil gouvernemental (Bruit), je veux l'assurer d'une autre manière. Vous ne trouverez dans les autres pays rien de semblable à ce que vous voulez faire.

On m'a demandé ce que je voulais: eh bien, j'avoue que je suis de ceux qui croient que ce qui a fait triompher le christianisme dans le passé le fera triompher dans l'avenir, je parle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. (Très-bien! à gauche.) Nul pays n'est plus religieux que les États-Unis. Le dix-huitième siècle, au contraire, et Voltaire sont sortis des abominables persécutions de Louis XIV et de la révocations de l'édit de Nantes. (Interruptions.) La religion est d'autant plus grande qu'elle a moins

d'appui matériel. M. le duc de Broglie n'a pas même effleuré la question, tout ce que j'ai dit reste entier.

M^{re} Dupanloup. — Messieurs, voulez-vous bien me permettre d'exprimer mon étonnement du dernier discours que vous venez d'entendre. Dans ce pays si profondément divisé, je pense qu'il conviendrait de chercher le terrain où l'on pourrait le mieux s'entendre. La religion ne demande qu'à donner son concours. (Très-bien!) Or, qu'ai-je rencontré dès le premier pas de cette discussion? On a dirigé contre nous des paroles menaçantes, de défiance, on a marché l'épée à la main; l'ostracisme qu'on réclame contre nous est une pensée de défiance, d'hostilité et de guerre. C'est au lendemain du jour où nous avons lutté avec vous que vous voulez nous bannir de tous les conseils du gouvernement, même de ceux qui concernent l'éducation de la jeunesse.

On a irrité une question qui devait rester toute pacifique; je me contenterai, moi, de vous donner les raisons pour lesquelles l'épiscopat doit figurer dans le conseil supérieur.

M. de Pressensé vous a parlé de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; eh bien, dans ce cas même, nous devrions figurer dans le conseil supérieur au nom de la liberté de l'enseignement; sans doute il se rencontrera d'autres défenseurs, mais nous, nous avons revendiqué cette liberté; nous l'avons conquise, nous avons le droit de la défendre. (Très-bien!) Nous ne sommes pas indignes de figurer dans un conseil, « nous avons été à la peine, nous pouvons être à l'honneur. »

Il y a un autre titre: c'est au nom de l'instruction publique elle-même. Quand même il n'y aurait dans les collèges que l'instruction sans l'éducation, nous aurions encore notre mot à dire, les littératures anciennes, c'est nous qui les avons conservées au monde. (Bruit.) Quand on a fait la bifurcation dont M. Brisson a parlé hier et dont il a voulu attribuer la responsabilité aux membres de l'épiscopat, il n'y eut qu'un seul évêque qui ait accepté la bifurcation dans la pratique.

Nous sommes au moins des humanistes, nous avons des établissements qui ont été honorés de la visite des membres de l'Institut, qui ont applaudi à nos efforts, et je serais heureux que M. Brisson, qui semblait hier douter de leur existence, vint les visiter. (Rires.)

Dans le projet actuel se trouve un article qui donne au conseil supérieur la mission de donner son avis sur les règlements et programmes nécessaires; or, il y a eu de tels changements dans ces règlements et programmes, qu'ils ont amené la décadence des études; le rôle des évêques sera de maintenir les sages traditions.

Nous défendons toujours la philosophie, mais nous ne donnerons jamais ce nom au matérialisme, au positivisme, à l'athéisme; elle doit rester dans sa pureté, et son enseignement doit être surveillé de très-près; ce sont les pères de famille qui le demandent et qui ne veulent pas qu'on enseigne à leurs enfants que l'homme est un singe perfectionné. (Exclamations.)

Il y a encore un autre intérêt à notre présence dans le conseil, c'est l'intérêt de l'éducation que nous devons surveiller, car nous voulons cultiver les qualités physiques, morales, intellectuelles des enfants, former l'homme afin qu'il puisse servir son pays, enfin préparer l'âme à la vie immatérielle.

Enfin nous devons siéger dans le conseil au nom de la morale, nous croyons à la liberté morale, à la responsabilité morale, à l'immortalité de l'âme, nous ne croyons pas à ce que vous appelez la morale indépendante. (Très-bien.)

En créant le conseil supérieur, on a voulu qu'il puisse recueillir toutes les forces de la société; eh bien, il me semble qu'il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a une force, une influence dans la religion: nous ne devons donc pas être rejetés comme des parias, qu'on ne fasse pas contre nous des lois d'exclusion.

Je le répète, vous avez besoin de toutes vos forces pour raffermir la société ébranlée; il n'y a qu'une force qui puisse vous relever, c'est celle du Décalogue; si la terre tremble sous vos pieds, c'est que le Décalogue nous manque; mettez ses grandes paroles dans l'esprit du peuple, et vous n'aurez plus rien à craindre. (Très-bien!)

Soyez pénétrés et faites pénétrer dans toutes les âmes: Aimez Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même, et la paix sera faite. (Très-bien!)

Une voix. — Et la politique de combat?

M^{re} Dupanloup. — Je n'ai jamais compris, par ces mots: politique de combat, que la politique de résistance pratiquée par M. Casimir Périer. (Exclamations.) Du moment que vous abandonnez la loi morale, que vous méconnaissiez Dieu, votre créa-

teur, il n'y a plus en vous que désordre et impuissance. (Bruit.)

C'est pour tous ces motifs que nous ne pouvons accepter l'exclusion que l'on veut prononcer contre nous. On parlait de l'Amérique. Eh bien! chaque année l'archevêque de New-York est invité par le président à venir ouvrir, par une prière, les sessions du congrès; toutes les classes y commencent aussi par une prière.

Je me dis quelquefois: Pauvre pays! pauvre France! elle a été victime d'horreurs dont l'Europe n'avait pas encore été témoin, eh bien tout cela est oublié. (Exclamations. — Violentes interruptions à gauche.)

Quand on songe à tout ce qui s'est passé, et quand je vois les passions les plus ardentes, les plus violentes...

M. Laserve. — Vous les avez provoquées.

M. le baron Decazes. — C'est une lâcheté de dire à un prêtre qui est à la tribune qu'il a provoqué les passions. (Tumulte indescriptible.)

La séance est interrompue pendant plusieurs minutes.

M. le président. — Je n'ai point entendu de paroles blessantes pour l'orateur.

M. de Gavardie. — Je les ai entendues.

M. de Kerdrel. — Nous ne pouvons dénoncer nos collègues, mais nous demandons qu'on n'interrompe pas l'orateur comme on l'a fait de l'autre côté de cette Chambre.

M. le président. — Ni le bureau ni moi n'avons rien entendu; mais je recommande aux représentants de ne pas s'interpeller les uns les autres, ce qui peut amener de graves inconvénients.

M^{re} Dupanloup. — Je n'ai rien entendu qui pût me blesser de près ou de loin.

Je répète qu'il faut aujourd'hui chercher chez nos adversaires les points de rapprochement et non ceux d'éloignement; je leur offre de s'entendre avec eux, de leur prouver que la religion leur manque, qu'ils n'ont pas de lumières décisives, voilà pourquoi nos discussions sont irritantes et interminables.

Si nous nous éloignons de vous, si nous nous retirons aux erreurs avec le Décalogue et l'Evangile, vous serez stupéfaits de vos erreurs. (Très-bien!)

Mais je ne veux pas m'arrêter à cette pensée. Nous vous serons encore utiles. Je compte sur cette noble Assemblée, sur le rapprochement des esprits, sur ces vérités nécessaires à notre malheureux pays. (Bravos prolongés à droite et au centre.)

M. Bigot. — Lorsque j'ai entendu parler par M^{re} l'évêque d'Orléans des horreurs qui ont marqué les derniers jours de la commune de Paris, j'ai dit à M. Gambetta: Voilà l'occasion de désavouer hautement cette Commune. (Bravos à droite.) Lâ-dessus, M. Gambetta, au lieu de suivre mon conseil, m'a appelé pourvoyeur. (Exclamations, tumulte.) — Je laisse à M. le président le soin de réprimer cette injure, pour moi je la dédaigne; mais je voudrais que M. Gambetta s'expliquât sur le sens qu'il lui a donnée, s'il a entendu faire allusion à ma vie passée de magistrat ou à ma participation aux travaux d'une grande commission de cette Assemblée. (Bruit.)

M. Gambetta. — Messieurs, pendant l'interruption qui avait accueilli une partie des observations de l'orateur qui descend de cette tribune, j'ai écouté les interruptions sans y prendre part; c'est pendant que je gardais le silence, ne prenant pas part à l'émotion, que M. Bigot m'interpellant personnellement, contrairement aux usages parlementaires (Bruit), avec violence, m'a sommé de m'expliquer sur la Commune de Paris. Je n'admets pas que, par voie de provocation, de vocifération, en dehors de tout débat, on puisse me rien demander, et alors répondant à une interpellation inconvenante, j'ai répondu à M. Bigot, qu'en agissant ainsi, il obéissait sans doute à son ancien métier de pourvoyeur de parquet. (Exclamations, tumulte.)

M. le président. — La gravité de cet incident doit faire comprendre à M. Bigot le tort qu'il a eu, contrairement au règlement, d'adresser à un de ses collègues une interpellation de cette nature.

Quant à l'honorable M. Gambetta, qui a adressé à son collègue, ce qui ne devrait jamais se produire dans cette enceinte, une injure, qu'il a confirmée pour ainsi dire à la tribune, il est tombé sous l'application du règlement. Je le rappelle à l'ordre.

M. Vacherot demande le renvoi à demain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Jeudi dernier, 9 janvier, à Saint-Martin-de-la-Place, le nommé Rochereau, Clément,

marchand de fourrages, après avoir, par son inconduite, dissipé une somme de 20,000 francs, s'est, à bout de ressources, tiré un coup de fusil au-dessous du sein gauche.

Il laisse une femme et quatre enfants, que ses brutalités avaient forcés de quitter la maison.

École de cavalerie de Saumur.

Etat nominatif de MM. les Officiers qui doivent suivre les cours de l'École pendant l'année scolaire 1873.

LIEUTENANTS.

ARTILLERIE.

MM. Lambert, du 1^{er} régiment; Lenthéric, du 2^e; Daujon, du 4^e; Karliskind, du 6^e; Goiran, du 7^e; de Lancran de Bréon, du 8^e; Warnet, du 12^e; Champiot, du 19^e; du Ligondès, du 21^e; Froment, du 23^e; Wilschger, du 27^e; Hummel, du 28^e; Bruzeau, du 30^e.

TRAIN D'ARTILLERIE.

M. Gay, du 2^e régiment.

TRAIN DES ÉQUIPAGES.

MM. de Bonnefons de Caminel, du 2^e régiment; Dode, du 3^e.

CUIRASSIERS.

MM. Thomann, du 1^{er} régiment; Blouquier de Trétan, du 2^e; de Bizemont, du 3^e; Dorizon, du 6^e; de Pontac, du 10^e; Bégnicourt, du 11^e.

DRAGONS.

MM. de Saint-Didier, du 3^e régiment; de Tricornot, du 5^e; de Noue, du 6^e; d'Andurain, du 7^e; Azéma, du 8^e; Hérisant, du 10^e; Malen, du 11^e; Mirleau d'Hilliers des Radets, du 12^e; Renouard de la Bussière, du 14^e; Heurtaut de Lammerville, du 16^e; de la Rue du Can, du 18^e; Steiner, du 20^e.

CHASSEURS.

MM. d'Aviau de Piolant, du 3^e régiment; Seigner, du 4^e; Tarpel, du 7^e; Sève, du 8^e; de Préval, du 10^e; Got, du 12^e; Beaussaint, du 13^e; Joannès, du 14^e.

HUSSARDS.

MM. Marochetti, du 1^{er} régiment; Bonnin de la Bonninière de Beaumont, du 2^e; de Vassinhac d'Imécourt, du 3^e; de Maslapie, du 4^e; Gélinet, du 5^e; Choquet, du 6^e.

CHASSEURS D'AFRIQUE.

MM. d'Arcy, du 4^{er} régiment; de Sesmaisons, du 4^e.

SPAHIS.

MM. Gautrot, du 1^{er} régiment; de Lamolère, du 3^e.

Total des lieutenants : 52.

SOUS-LIEUTENANTS.

ARTILLERIE.

MM. Courdier, du 3^e régiment; Judicé, du 9^e; de Montarby, du 11^e; Chrétien, du 13^e; Briard, du 14^e; Barot, du 18^e; Lecleq, du 22^e; Poidevin, du 24^e; Lenfant, du 26^e; Boileau, du 29^e.

PONTONNIERS.

M. Bel.

TRAIN D'ARTILLERIE.

M. Mathiotte, du 1^{er} régiment.

TRAIN DES ÉQUIPAGES.

M. Picard, du 1^{er} régiment.

ESCADRON DU TRAIN DES ÉQUIPAGES.

M. Béguin.

CUIRASSIERS.

MM. Verschneider, du 2^e régiment; Bilet, du 4^e; Boulanger, du 5^e; Noble, du 7^e; Lanore, du 8^e; Durand de Villers, du 9^e; Libert, du 12^e.

DRAGONS.

MM. Chicoyneau de Lavalette, du 1^{er} régiment; Wolff, du 2^e; Derognat, du 4^e; de Dainville, du 9^e; de Jouvencel, du 13^e; de Rougé, du 15^e; Renet, du 17^e; Mariani, du 19^e.

CHASSEURS.

MM. de Ferron, du 5^e régiment; Gosswiler, du 6^e; Communal, du 9^e; Vigouroux d'Arrien, du 11^e.

HUSSARDS.

MM. Breton, du 6^e régiment; Caron, du 7^e; Caffarelli, du 8^e; de Vassal, du 9^e; Jacquet de Heurtaumont, du 10^e.

CHASSEURS D'AFRIQUE.

MM. Blanqué, du 1^{er} régiment; Dumalle, du 2^e; de Kergarion, du 3^e; Mouth, du 4^e.

SPAHIS.

M. de Vialar, du 1^{er} régiment.

ARTILLERIE DE MARINE.

M. Troude.

Total des sous-lieutenants : 44.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons la liste de MM. les sous-lieutenants sortis de Saint-Cyr en 1872, et qui vont suivre les cours de l'École de cavalerie (année 1873).

Six chefs d'escadron d'état-major viennent d'être attachés aux grandes lignes de chemins de fer, afin d'étudier, au point de vue stratégique, l'emploi des voies ferrées pour les opérations militaires et les mouvements rapides des armées en campagne.

M. le chef d'escadron d'état-major Roussel vient d'être attaché, à cet effet, à la compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Le ministre de l'instruction publique vient de décider que des médailles d'or et d'argent seraient accordées aux élèves qui obtiendront les premiers rangs dans les concours trimestriels.

Un accident déplorable est arrivé mercredi soir, à la gare des marchandises de Nantes.

Le nommé Guillaume Le Cam, âgé de 29 ans, demeurant boulevard de Doulon, employé comme homme d'équipe, et attaché depuis un certain temps à la manœuvre des wagons, qui a lieu tous les jours entre la gare de Mauves et celle des marchandises, était appelé, mercredi soir, à seconder son chef d'équipe, qui lui-même se trouvait sur la voie des farines, la ligne du chemin de fer la plus rapprochée du boulevard Sébastopol.

Ce malheureux venait d'allumer sa lanterne pour les signaux; il se rendit, en courant, à son poste, vis-à-vis du Jardin des Plantes, où s'exécutait cette manœuvre; mais, un ou deux pas avant d'y arriver, il heurta le tampon d'un autre wagon qui se trouvait sur la deuxième ligne, donnant sur le boulevard. Ce choc le fit tourner sur lui-même, et il tomba, avec sa lanterne, sur les rails où passait le train, qui le coupa en deux. La mort fut instantanée.

Cet employé laisse une femme et deux enfants en bas âge. (*Indépendance de l'Ouest.*)

On lit dans *l'Espérance*, de Nantes :

Le sieur Gautier, contre-maitre chez M. Biron, peintre, l'un de ceux qui ont reçu des coups de couteau, rue de Gigant, est dans un état très-alarmanant. Ce malheureux a reçu hier la visite de M. le juge d'instruction, qui ne lui a posé les questions nécessaires qu'avec les plus grandes précautions.

L'individu dont nous avons parlé hier et qui avait été arrêté, est un homme de 50 ans. Presque toujours ivre, il paraît avoir, comme l'on dit, le vin assez méchant; car dans ses vociférations désordonnées, il ne parle que de pistolets et de couteaux.

Ce ne serait pourtant point, dit-on aujourd'hui, le donneur de coups de couteau toujours recherché activement.

Signe des temps : Le *Journal de Chartres* annonce aujourd'hui que la ville de Blois n'a pas payé ses échéances du 31 décembre!

Une récente décision du ministre de la guerre a étendu le bénéfice de la loi du 22 mars 1850 aux enfants des gardes nationaux mobiles et mobilisés « tués pendant la guerre, morts des suites de blessures reçues à l'ennemi, ou de maladies contractées aux armées, et à ceux des gardes nationaux hors d'état, par suite d'infirmités ou de pertes de membres, de pourvoir à leurs besoins. Ces enfants pourront être reçus dans les régiments comme enfants de troupe, de l'âge de huit ans à celui de seize, au même titre que

les enfants des sous-officiers et soldats de l'armée active. »

On ne saurait trop approuver la mesure que vient de prendre M. le général de Cissey. En même temps qu'il fait acte de justice, il rend aussi hommage aux dévoués citoyens qui sont tombés pour la défense de la patrie.

On assure qu'on s'occupe activement de la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers, et qu'on va demander des renseignements spéciaux soit sur l'état de leurs armes, soit sur leur effectif.

Ce recensement, qui doit permettre de reconnaître le nombre de la nature des armes en service dans ces différents corps, et de ramener l'uniformité dans l'armement, sera opéré par les soins de l'autorité militaire et s'effectuera d'après les listes nominatives des sapeurs-pompiers, fournies, pour chaque commune, par l'autorité administrative. Ces listes, dressées par les maires, seront transmises à MM. les généraux commandant les subdivisions militaires, qui feront opérer sur les lieux le dénombrement et la classification des armes par les brigades de gendarmerie.

L'autorité militaire doit être mise aussi promptement que possible à même de commencer ses opérations.

On lit dans *l'Union de l'Ouest* :

« Je viens d'assister, pour la quatrième fois, à la représentation de *Martha* au grand Théâtre d'Angers, et je ne puis différer davantage à dire tout le plaisir que j'éprouve en entendant cette délicieuse musique.

» M. Bonnesseur, directeur du Théâtre, a été véritablement bien inspiré en montant cet opéra d'une façon très-satisfaisante comme ensemble, et il a été heureux de rencontrer des artistes de mérite, qui tiennent parfaitement les principaux rôles. »

Le journal d'Angers fait ensuite le plus grand éloge de M^{me} Cifolelli, chargée du rôle de Lady Henriette Durham. Ce rôle sera joué lundi à Saumur par M^{me} Emma Nelly, qui nous a fait tant de plaisir dans *les Dragons* et dans la *Dame blanche*. Nous savons de bonne source que la jeune cantatrice est également charmante dans l'œuvre de Flotow.

L'Union de l'Ouest ajoute :

« Le rôle de *Lyonel* est un des meilleurs de M. Justin Née : il dit fort bien les deux couplets du troisième acte et il se fait remarquer dans le morceau d'ensemble qui termine cet acte.

» M. Dagon est, comme toujours, très-bon dans son rôle de *Plumket* et il chante surtout avec beaucoup d'âme la romance par laquelle il annonce à *lady Henriette*, avec des larmes dans la voix, qu'il ne reste à son ami *Lyonel* que « son désespoir et son amour. »

» Je dois aussi non pas seulement des encouragements, mais des éloges à M^{me} Marguerite Valmont, pour la manière dont elle chante et joue le rôle de *Nancy*. M^{me} Valmont est jeune encore, nouvelle au théâtre; mais on voit qu'elle étudie sérieusement et on peut bien augurer de son avenir.

» M. Feitlinger n'a, dans *Martha*, qu'un rôle plus effacé; mais il le remplit très-convenablement et on ne peut que lui donner des éloges.

» En somme, *Martha* est une pièce bien montée, qui fait et qui fera encore certainement le plus grand plaisir avec des artistes comme ceux que je viens de nommer. »

Dernières Nouvelles.

MORT DE NAPOLEON III.

L'homme de Sedan est bien réellement mort.

Cette nouvelle avait été annoncée avant-hier de Chislehurst par M. Piétri, ancien préfet de police sous l'Empire, à M. Rouher, à Paris.

Voici le texte :

« L'Empereur, après le dernier bulletin, fut visité à 11 heures du soir par ses médecins, il le fut encore à 2 heures de la nuit, par le docteur Conneau; à 4 heures, par le docteur Corvisart; à 6 heures, par le docteur Thompson; et chacun trouva S. M. dormant mieux que les nuits précédentes,

profondément; le pouls fut trouvé bon, fort à 80.84.

» A neuf heures et demie, l'Empereur fut encore visité par les médecins et le docteur Claver; une opération fut décidée pour midi; le pouls était fort régulier à 80. Tout-à-coup, à dix heures vingt-cinq minutes, l'action du cœur se suspendit, le pouls devint petit, et à dix heures quarante-cinq minutes, l'Empereur rendait le dernier soupir. »

L'Impératrice et les médecins étaient seuls présents pour recevoir le dernier soupir de l'Empereur.

Le prince impérial, appelé par dépêche télégraphique du collège de Woolwich, qu'il n'avait pas quitté jusque-là, tout en étant peu inquiet, n'est arrivé à Chislehurst qu'à midi.

Nous trouvons dans le *Gaulois*, qui a paru encadré d'un filet noir, les détails suivants :

« On attribue la mort de l'Empereur, non pas à sa maladie même, mais à l'action du chloroforme, qui a produit un effet de poison sur son organisme.

» On a prétendu ici et à Londres, rupture d'un anévrisme; d'autres personnes, une péritonite occasionnée par des blessures faites pendant les sondages. Sous toutes réserves et jusqu'après l'embaumement, les opinions les plus autorisées contredisent ces différentes versions. Le calme dont l'Empereur a joui toute la nuit les rend invraisemblables. Ou il aura été empoisonné lentement par le chloroforme, ou il aura succombé aux suites d'accidents nerveux produits par le même agent.

» Il n'y a pas eu d'agonie à proprement parler pendant les vingt minutes qui se sont écoulées depuis le moment où les battements du cœur ont disparu.

» L'Empereur, cependant, n'a pas perdu connaissance tout de suite, mais son état de faiblesse est devenu si grand tout-à-coup qu'il a dû ne pas avoir conscience de sa fin. »

Nous trouvons quelques renseignements encore dans une dépêche reçue au *Figaro* :

« A dix heures, le docteur Thompson s'aperçut que le pouls faiblissait rapidement. Quelques gouttes d'eau-de-vie administrées au malade le ranimèrent pour un instant; puis une nouvelle faiblesse se manifesta.

» A dix heures quarante-cinq minutes, l'empereur Napoléon poussa deux soupirs et expira, ayant auprès de lui l'Impératrice, ses médecins, MM. le comte Davillier-Regnault de Saint-Jean d'Angély, le duc de Bassano et Clary... »

» Rien n'a été décidé quant à l'embaumement du corps, avant l'arrivée de la reine Victoria qui, à une heure de l'après-midi, a envoyé une dépêche à l'Impératrice, et ce soir mettra un de ses aides-de-camp à sa disposition.

» C'est M. l'abbé Godard, curé de Chislehurst, qui a administré le mourant à dix heures trente minutes.

» Le corps de l'Empereur est gardé par l'abbé Godard et par deux sœurs de charité. »

Aussitôt cette nouvelle connue, il y a eu réunion des ministres à l'hôtel de la présidence.

Il y a moins de trois ans, la mort de l'empereur Napoléon III aurait agité le monde et bouleversé la France. Son palais eût été rempli; le pays tout entier aurait été attentif et anxieux, les affaires suspendues, le monde des finances aux abois, les diplomates étrangers inquiets, les partisans de désordre pleins d'espérances, car l'Empire n'avait jamais cessé d'être l'Empereur. Hier, il est mort ayant à son chevet, outre quelques membres de sa famille, un prêtre et deux religieuses. Quel contraste saisissant et quel tableau pour les historiens de l'avenir!

Il y a plus : la nouvelle de cette mort s'est répandue à Paris dans l'après-midi; elle est arrivée à la Bourse au moment de la clôture, et a été accueillie par une hausse de cinq centimes sur le 3 0/0.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Dix-neuf éditions en huit mois sont loin d'avoir épuisé le succès sans précédent de *l'Année terrible*, par Victor Hugo. Les éditeurs Mi-

chel Lévy frères ont fait de la vingtième édition une édition de luxe, sur gr. in-8° raisin, couverture en couleur, avec seize gravures tirées hors texte, qu'elle a confiée au crayon magistral de Léopold Flameng. Le plus grand éloge qu'on puisse faire de ces illustrations, c'est de dire qu'elles sont dignes du livre.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

COURS DE SOLFÈGE.

Mme BLACHETTE, à l'orphelinat Saint-Joseph, ouvrira, le 4^{er} janvier, à son domi-

cile, un cours de Solfège pour les jeunes personnes.

On est prié de se faire inscrire d'avance.

Prix : 5 fr. par mois.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frimas, les dyspepsies gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGÉVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la

asse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Ch. BONNESEUR.

Lundi 13 Janvier 1873.

MARTHA ou le Marché de Richmond, opéra en 4 actes et 6 tableaux, paroles de M. Crevel de Charlemagne, musique de Flotow.

Un Mari dans du coton, comédie en 1 acte, de M. Lambert Thiboult.

Bureaux, à 7 h. 1/2; rideau, à 8 heures.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JANVIER 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	835	»	»	C. gén. Transatlantique, J. juill.	373 75	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	416 25	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	416 25	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	480	»	»
5 % Emprunt	85 85	»	10	Crédit foncier d'Autriche . . .	960	»	50	Société autrichienne, j. Janv. .	»	»	»
Emprunt 1872	87 95	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	390	»	»	OBLIGATIONS.			»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	206	»	1	Est, jouissance nov.	515	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	395	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	812 50	1 25	»	Orléans	271 50	»	»
— 1865, 4 %	447 50	»	»	Midi, jouissance juillet. . . .	376 25	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	269	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . .	285	»	»	Nord, jouissance juillet	975	»	»	Est	267 25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	241 50	»	»	Orléans, jouissance octobre. .	835	»	5	Nord	284	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	515	»	»	Ouest	268	»	»
Banque de France, j. juillet.	430	»	10	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	Midi	269	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	622 50	»	50	Compagnie parisienne du Gaz.	700	»	»	Deux-Charentes	247	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	»	»	Société Immobilière, j. Janv. .	72 50	»	50	Vendée	245	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGEES.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir.
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Administration des Domaines.

VENTE

DE

MATÉRIAUX ET OBJETS

Provenant du service du Génie.

Le 15 janvier 1873, à une heure du soir, il sera procédé, dans la cour du bureau du Génie, place Saint-Nicolas, à la vente de matériaux et objets provenant du service du Génie de Saumur, savoir :

- 1° Cordages goudronnés neufs (50 kilogrammes).
Bois de construction (7 mètres cubes 35);
Croisées neuves (37), 76 mètres carrés 80 centimètres.
Rateliers d'écurie neufs (47 mètres courants).
Provenant des baraquements entrepris pendant la guerre.
- 2° Treize arbres abattus, volets, portes, fonte, fers et tôle, ferblanc et cuivre vieux, tables, chaises, bancs, tréteaux, cheminées à la prussienne, tonnes à eau, outils divers, objets de bureau, etc.
- 3° Trente-trois arbres sur pied des plantations du Chardonnet et des prairies du Haras.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. Il sera accordé des délais de 48 heures pour l'enlèvement des objets en magasin, et de 15 jours pour l'abattage, le désouchage et l'enlèvement, en dehors des terrains militaires, des arbres sur pied.

Le Receveur des Domaines, ROBERT.

(18)

Administration des Domaines.

VENTE

DE

CAISSES, SACS, CULASSES ET BALLES.

Le mardi 14 janvier 1873, à une heure du soir, dans les bâtiments de la manutention de l'Ecole, il sera procédé à la vente des objets ci-après :

- 1° 275 caisses à biscuit.
- 2° 4,224 sacs.
- 3° 653 culasses.
- 4° 1,200 balles.

Les sacs, culasses et balles ne sont point réformés pour usure, mais uniquement parce qu'ils ne sont pas conformes aux modèles de l'administration.

Le Receveur des Domaines, ROBERT.

(19)

ON DEMANDE un expéditionnaire pour le greffe du tribunal civil. (12)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable et en détail,

LA

MÉTairie DE LA TAPISSÈRE

LA

FERME DU CHILLOU

ET PLUSIEURS

PARCELLES DE TERRE,

Situées sur les communes de Villebrier, Allonnes et Varennes;

Contenant en totalité environ vingt hectares.

S'adresser à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui se trouvera chaque samedi en l'étude de M^e LAUMONIER, ou audit notaire. (9)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1873,

MAISON, COUR, REMISE

ET ECURIE,

Situées à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 4.

S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, AVEC COUR, ÉCURIE ET REMISE.

S'adresser à M. MARTINEAU, au Pont-Fouchard. (550)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 12 janvier 1873 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, dans une propriété située à Rou, il sera vendu divers mobiliers dépendant de la succession de M. Gustave-Ernest Bedane, tels que : batterie de cuisine, lits et literie, linge, vaisselle et meubles divers; bois, chaume, blé et fourrages, vins rouge et blanc en bouteilles, deux vaches, une taure, fûtaillies vides, etc.

La vente aura lieu à la requête de M^{me} V. Bedane, comme tutrice légale de sa fille mineure.

Au comptant et dix centimes par franc en sus. (10)

DES VALEURS perdues ont été trouvées. S'adresser aux Pères de N.-D.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS

La vente, après faillite, de MM. DE FOS, anciens banquiers à Saumur, continuera dimanche prochain, à midi et demi. On vendra les Vins de Bordeaux, Champagne, Pajarette, l'Hermitage, Bizay, Trèves, etc., de différentes années. (17)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

M. CHARTRAIN, huissier et agent général d'assurances, à Longué.

Demande un clerc et un agent. (5)

A. DELESTRE ET C^e, CHANGEURS, 41, rue VIVIENNE, PARIS. Paiement immédiat avec prime des

COUPONS

Lombards, Ottomans 1865, Péruviens, Turcs 5 %, Egyptiens, Danubiens, Chiliens, Autrichiens métall. convertis, Rente espagnole, intérieure et extérieure, etc., etc. Ordres de Bourse au comptant et à terme; correspondance avec la France et l'Etranger. Achat et vente des matières d'or et d'argent. (634)

A VENDRE

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés.

S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrye. (494)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salubre sur la peau.

Elle est adhérente et invisible. aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes, Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHERIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture;

Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION

DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère, des Bardes de l'Ile-de-Bretagne, et observations sur ce monument,

Par A. C. G.

Premier fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.